AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2405
FR0000054470-FS0735

18 novembre 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 novembre 2014, la société FIL Limited[1] (P.O. Box HM 670, Hamilton HMCX, Îles des Bermudes), a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 novembre 2014, le seuil de 5% des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir 6 087 954 actions[2] UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 5,66% du capital et 4,97% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession sur le marché d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT.

[1] FIL Limited est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés de gestion intervenant pour le compte de fonds, communément dénommé FIL International (cf. communiqué du 24 avril 2008).
[2] Dont 512 297 contracts for différence sans échéance portant sur autant d'actions.
[3] Sur la base d'un capital composé de 107 611 967 actions représentant 122 573 831 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.